

On a mis des restrictions sur l'exportation des produits laitiers. On se rappelle que du beurre fut réquisitionné par la commission des vivres pour les soldats de l'armée britannique. Il est plutôt significatif que, malgré les millions de livres de beurre alors en entrepôt frigorifique, on réquisitionna seulement le beurre qui se fabriquait. On mit en même temps l'interdit sur l'exportation du lait et de la crème. C'était une autre injustice envers ces fabricants. Vers ce temps-là, j'écrivis ce qui suit au premier ministre intérimaire:

Ingersoll, 17 janvier 1919.

A sir Thomas White,
Premier ministre intérimaire,
Ottawa.

Cher sir Thomas,—La commission des vivres du Canada, il y a quelque temps, édictait un règlement, qui devint loi, restreignant ou prohibant l'exportation du lait, de la crème, du beurre etc., aux Etats-Unis. C'était au temps où la commission des vivres réquisitionnait du beurre pour la Grande-Bretagne.

Ce règlement, si je l'entends bien, est encore en vigueur. Il cause quotidiennement de grosses pertes d'argent aux producteurs de lait, car les prix des produits laitiers aux Etats-Unis sont plus élevés qu'au Canada. Le mécontentement est général chez ces fabricants, qui se trouvent forcés de payer seuls un impôt dont bénéficiaient tous autres différemment situés. La fixation d'un prix du fromage a déterminé la clôture de plusieurs fromageries en Ontario. La loi sur l'oléomargarine, de la dernière session du Parlement, celle de l'heure d'été, adoption de la journée de huit heures pour les ouvriers de l'Etat; tout cela a gravement atteint les producteurs laitiers. Ils ne sauraient se procurer d'ouvriers pour une journée qui est d'ordinaire de douze à quatorze heures. De tels agissements ne se concilient guère avec la campagne menée en faveur d'une plus grande production. Leur effet est inévitablement de diminuer la production des laitages.

Il n'est pas étonnant que les cultivateurs canadiens commencent à demander le libre-échange, quand ils voient que l'on choisit ainsi ceux qui réellement sont les auteurs de la richesse nationale pour leur imposer toutes ces restrictions. Si cela continue, je prévois une période très intéressante pour certaines gens. Quand nous étions en guerre, on n'a pas à demandé aux classes privilégiées de se priver de sorbets glacés, malgré les besoins pressants de produits laitiers au front. Je ne pense pas qu'il y ait au Canada une industrie productrice et nécessaire comme l'industrie laitière qui ait eu plus de difficulté qu'elle à fonctionner depuis quatre ans. Il y en a peu qui ont moins rapporté, si l'on tient compte de la main-d'œuvre qu'elle exige. On dira peut-être que ces règlements étaient nécessaires afin d'avoir du beurre pour être expédié à nos soldats en Angleterre. Mais on aurait pu arriver au même résultat en fixant un prix au pair de celui qui existait ailleurs et cela aurait stimulé la production. Quand on remarque les difficultés que l'on crée à cette industrie essentielle, on se demande si l'on n'a pas établi chez nous ce que nos soldats se battaient pour détruire là-bas.

Je regrette infiniment d'avoir à vous adresser ces observations, mais je ne le fais que parce

que je considère qu'il est loin d'être sage d'exercer ces restrictions.

Votre sincèrement dévoué,

D. Sutherland.

Je peux prévoir quel sera le résultat de ces restrictions. Cela va diminuer le rendement de ce qui devrait être une des industries les plus profitables et les plus avantageuses du pays. Nous avons discuté cet après-midi une mesure relative à l'écoulement de notre blé. Vous pouvez produire du blé et l'écouler de cette façon; mais il arrivera un jour où la terre ne pourra plus produire et il faudra vous tourner vers une autre direction. Il n'y a rien dans l'industrie agricole qui puisse vous aider à maintenir la fertilité du sol mieux que l'élevage, dont l'industrie laitière constitue la plus importante partie. Il est vrai que vous pouvez vous procurer des terres riches et fertiles à bon marché, et que vous pouvez exploiter pendant quelque temps cette richesse qui s'est accumulée là pendant des siècles. Mais il arrivera un temps où il vous faudra adopter d'autres méthodes.

Le fait de permettre l'importation ou la fabrication en Canada de la margarine aura pour effet de décourager, de décréditer et de détruire l'industrie laitière. J'ai fait remarquer, l'autre soir, que je ne m'opposerais pas à l'importation et à la fabrication de la margarine si l'on se contentait d'y introduire seulement les ingrédients qui sont supposés entrer dans sa fabrication, sans se servir des produits laitiers. Qu'on ne permette pas comme le faisait le décret ministériel qui fut d'abord promulgué sur la recommandation de la commission du contrôle des vivres, d'y introduire du beurre, ni du lait dans une proportion du 15 p. 100 pour la rendre mangeable, car on sait qu'il y a beaucoup de margarine qui est devenue impropre à la consommation et qu'il a fallu détruire. On ne peut pas la conserver en entrepôt frigorifique où ailleurs parce qu'elle contient des matières qui ne viennent pas à maturation afin de tromper le consommateur.

Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur les règlements qui ont été adoptés et auxquels on fera probablement allusion. On a pris des précautions pour faire croire que la margarine ne contenait que des produits sains, et c'est dans cet esprit que chaque article a été rédigé. Le paragraphe 10 dit:

La margarine ne devra pas être fabriquée en Canada dans une beurrerie ou un local rattaché d'une façon quelconque à une beurrerie.